



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires		Procédure normalisée de fonctionnement	
Objet : Formation chirurgie aseptique – chirurgien humain		Numéro : FO-9	
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés			
Préparée par les techniciennes en santé animale – conformité <i>Direction des services vétérinaires, Université Laval</i>		Date : 30 avril 2024	
Révisée par les vétérinaires de la DSV <i>Direction des services vétérinaires, Université Laval</i>		Date : 30 avril 2024	
But : Décrire le processus de formation de chirurgie aseptique pour les chirurgiens en médecine humaine impliqués dans une chirurgie expérimentale.		Version 1	

Généralités

- « Tous les utilisateurs d’animaux doivent avoir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques nécessaires pour accomplir leurs tâches en faisant preuve de compétence. » (*Tiré des Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science.*) Ils doivent suivre une formation pratique sur les techniques qu’ils seront appelés à effectuer en fonction du moment où il est nécessaire de les mettre en pratique.
- L’acquisition de ces compétences doit se faire en respect des trois R.
- Tous les chirurgiens appelés à effectuer des chirurgies avec réveil sur des animaux doivent suivre la formation de chirurgie aseptique. Les personnes qui assistent le chirurgien doivent aussi suivre la formation pour connaître les notions relatives aux étapes pour lesquelles elles portent assistance.
- En tout temps, le formateur se réserve le droit de mettre fin au processus de formation pratique s’il juge que la personne formée démontre une attitude qui met en péril le bien-être de l’animal (agressivité, impatience, antipathie, etc.).
- Les formations de chirurgie aseptique – chirurgien humain sont offertes uniquement par la DSV. Les membres des équipes de recherche ne peuvent en aucun cas prendre en charge cette formation.
- Les étapes préopératoires, postopératoires ainsi que le suivi d’anesthésie doivent en tout temps être réalisés par un membre du personnel de soins ou de l’équipe de

recherche dûment formé. Chez les grands animaux, ces étapes doivent être uniquement réalisées par un membre du personnel de soins formé.

Procédure

Préalables

- Formations théoriques obligatoires
 - [Animaux de laboratoire](#)
 - [Protection respiratoire](#)
- Test d'étanchéité du respirateur N95 (*fit test*)
 - Organiser le test avec le responsable de l'animalerie de recherche ou;
 - Contacter formation@vrr.ulaval.ca pour organiser le test à la DSV.

Note : Une personne qui a déjà fait un test d'étanchéité en milieu hospitalier pour un modèle de respirateur N95, peut être dispensée de refaire le test, à condition d'apporter le modèle en question lors de la chirurgie.

Rencontre préparatoire

- Contacter la DSV à formation@vrr.ulaval.ca pour organiser une rencontre virtuelle qui portera sur :
 - Les enjeux d'asepsie selon l'espèce et la procédure;
 - Le type de suture et le matériel à prioriser;
 - Les enjeux postopératoires selon l'espèce.

Visite de suivi

- Contacter la DSV à formation@vrr.ulaval.ca pour communiquer la date et l'heure de la première chirurgie. Un TSA de la DSV devra être présent pour valider les techniques d'asepsie et les techniques de fermeture de plaie appliquées.

Références

CCPA, *Lignes directrices sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, 2015.